

ANNEXE 6

Fiches dispositifs du GAL Pays du Val d'Adour

| Objectif stratégique 1 Préserver et valoriser notre patrimoine commun : l'Adour | |
|--|---|
| Fiche Action n°1 Promouvoir la découverte de notre patrimoine | |
| Axe du FEADER concerné | Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale |
| Dispositif du PDRH 2007/2013 | 323 D : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel |
| Objectifs | <p>Au-delà de la préservation et de la gestion des espaces naturels remarquables que compte l'Adour, on s'attachera dans le même temps à valoriser ce patrimoine grâce à un dispositif de découverte qui s'articulera autour de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Dans le respect des préconisations du DOCOB, il s'agira de mettre en place un sentier de découverte de l'Adour, axe structurant, vecteur d'identité et d'attractivité pour le Pays du Val d'Adour. Ce sentier devra mettre l'accent sur la découverte des richesses présentes (biodiversité, patrimoine rural) ; ✗ Cette découverte devra être accompagnée d'animations pédagogiques (en direction des jeunes plus particulièrement) et d'actions de sensibilisation ou de conseils (en faveur des riverains et des usagers) |
| Effets attendus | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Prise de conscience des richesses patrimoniales de l'Adour ✗ Intégration de la biodiversité dans les aménagements publics des communes riveraines |
| Bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Les communes ✗ Les EPCI ✗ Les établissements publics ✗ Les associations. |
| Dépenses éligibles | <p>Dépenses matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Investissements liés à la création d'un itinéraire de découverte ✗ Investissements liés à la restauration paysagère ✗ Signalétique <p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Etudes préalables aux investissements ✗ Animations pédagogiques et de sensibilisation |
| Intensité de l'aide publique totale | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Pour les maîtres d'ouvrage publics : 100% ✗ Pour les maîtres d'ouvrage privés : 40% à 100% |
| Financement FEADER Prévu | ✗ 208 000 € |
| Indicateurs | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Nombre d'études réalisées ✗ Volume des investissements ✗ Nombre d'animations réalisées |
| Articulation avec d'autres fonds européens | Le FEDER accompagne la préservation des ressources naturelles grâce à une meilleure gestion dans les domaines de la pollution d'origine domestique et industrielle, la diffusion de connaissances et les infrastructures sur la biodiversité. |

| | |
|---|--|
| <p>Contre-parties publiques mobilisables</p> | <p>Régions : X Midi Pyrénées : étude et investissements pour l'itinéraire de l'Adour (enveloppe « Vocation Territoriale » dans la cadre de la Convention Territoriale du Pays du Val d'Adour approuvée en Juillet 2008) X Aquitaine : étude pour l'itinéraire de l'Adour</p> <p>Départements : X Conseil Général du Gers : étude et investissements pour l'itinéraire de l'Adour X Conseil Général des Hautes Pyrénées : étude et investissements pour l'itinéraire de l'Adour (ligne territoriale et crédits sectoriels)</p> <p>Autres : X GIP Euradour : étude pour l'itinéraire de l'Adour X Collectivités locales : investissements pour l'itinéraire de l'Adour X Agence de l'Eau Adour Garonne (9^{ème} programme) : animations pédagogiques et sensibilisation X EPTB Institution Adour : animations pédagogiques et sensibilisation</p> |
|---|--|

| Objectif stratégique 1 | |
|--|---|
| Préserver et valoriser notre patrimoine commun : l'Adour | |
| Fiche Action n°2 | |
| Accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour la préservation du patrimoine du Val d'Adour | |
| Axe du FEADER concerné | Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles |
| Dispositif du DRDR Midi Pyrénées | 111 A : Formation des actifs des secteurs agricoles, sylvicoles et agro-alimentaires |
| Enjeux | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ✗ Modification des pratiques agricoles en zones sensibles ✗ Implication et partenariat durables entre les divers usagers de ces espaces |
| Objectifs | <p>La réalisation du DOCOB Adour Amont et la mise en œuvre du plan de gestion ne pourront convenablement être menées sans un partenariat et une implication conséquente du milieu agricole.</p> <p>Principaux usagers de cet espace, les agriculteurs seront donc les premiers concernés quant aux préconisations liées à la préservation des milieux. Ceci devrait avoir des conséquences significatives sur leurs pratiques.</p> <p>Aussi, afin de garantir un partenariat efficace et une implication de tous dans ce processus de préservation, il s'agira de mettre en place des sessions de formation en direction des agriculteurs.</p> <p>Ces formations permettront d'améliorer les connaissances de la profession afin de saisir les enjeux liés à la préservation de la biodiversité de l'Adour, patrimoine commun pour le Pays. Elles devront ainsi mettre l'accent sur les approches agro-environnementales des systèmes d'exploitation visant la préservation de la qualité des eaux et la limitation de la dégradation de la biodiversité.</p> |
| Effets attendus | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Implication de la profession agricole dans la mise en place de Natura 2000 ✗ Prise en compte du respect de la biodiversité dans les systèmes d'exploitation ✗ Modification des pratiques agricoles |
| Bénéficiaires | <p>Bénéficiaires de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Les organismes de formation professionnelle continue publics et privés déclarés auprès du Ministère chargé de la formation professionnelle <p>Destinataires des formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Exploitants, conjoints d'exploitants travaillant sur l'exploitation et aides familiaux, ✗ Salariés agricoles ✗ Entrepreneurs de travaux agricoles |
| Dépenses éligibles | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Coûts de formations collectives (supports et documents pédagogiques, salaires des formateurs, prestations des formateurs) ✗ Coûts d'ingénierie |
| Intensité de l'aide publique totale | ✗ 80 % à 100% |
| Financement FEADER Prévu | ✗ 9 350 € |
| Indicateurs | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Nombre de formations soutenues ✗ Nombre de participants ✗ Nombre de jours de formation par participant |

| | |
|--|---|
| <p>Articulation avec d'autres fonds européens</p> | <p>Articulation avec le FSE</p> <p>Le FEADER intervient dans une logique de cofinancement d'actions courtes de formation, portant sur des sujets techniques ou économiques relatifs au développement de l'exploitation ou de l'entreprise, à l'adaptation à leur environnement et à la politique agricole commune ainsi qu'à l'application de méthodes de production propres à favoriser le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables,</p> <p>Le FSE peut intervenir, pour des publics prioritaires (personnes confrontées à des situations d'illettrisme, demandeurs d'emploi, femmes ...), dans une logique de cofinancement d'actions visant notamment l'installation des publics en agriculture, leur insertion, leur reconversion, l'acquisition de niveaux supplémentaires de qualification. Il permet par ailleurs de cofinancer l'adaptation de l'appareil de formation à une meilleure individualisation des parcours.</p> <p>L'articulation se fait tout d'abord sur une logique de public : les stagiaires qui sont en activité dans les secteurs agricole, sylvicole et alimentaire bénéficient des actions de formation cofinancées par le FEADER ; ces actions sont en relation directe avec leur activité.</p> <p>Les stagiaires qui ne sont pas encore en activité dans les secteurs agricole, sylvicole ou alimentaire et qui souhaitent y rentrer, notamment les jeunes qui veulent s'installer en agriculture, peuvent, s'ils relèvent de publics prioritaires pour le FSE, bénéficier d'actions de formation cofinancées par le FSE.</p> <p>De même, les actifs des secteurs agricoles, sylvicoles et alimentaires qui veulent se reconvertir dans d'autres secteurs d'activité peuvent, s'ils relèvent de publics prioritaires pour le FSE, bénéficier de stages cofinancés par le FSE.</p> <p>L'articulation entre les deux fonds se fait également sur le type de stage. Comme indiqué ci-dessus, le FEADER finance les stages de courte durée ; les actions de VAE et les périodes de professionnalisation relèvent du FSE.</p> |
| <p>Contre-parties publiques mobilisables</p> | <p>Autres :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Dispositifs de formation en faveur des agriculteurs (CASDAR)</p> |

| Objectif stratégique 2 | |
|--|---|
| Renforcer le dialogue et les compétences pour une meilleure gestion des ressources naturelles | |
| Fiche Action n°3 | |
| Accompagner l'évolution des pratiques au sein des collectivités locales | |
| Axe du FEADER concerné | Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale |
| Dispositif du PDRH 2007/2013 | 323 D : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel |
| Enjeux | <ul style="list-style-type: none"> X Préservation des ressources naturelles X Amélioration qualitative de la ressource en eau X Modification des pratiques en matière d'utilisation des phytosanitaires |
| Objectifs | <p>Depuis la création du Pays du Val d'Adour, l'eau est au cœur des politiques de développement, en tant que ressource naturelle menacée, patrimoine de qualité à préserver et élément fondateur du territoire.</p> <p>Au cours des précédentes années, les efforts ont été ciblés sur une gestion intégrée des cours d'eau, grâce à la structuration de partenariats locaux forts (Institution Adour, syndicats de rivière, etc.).</p> <p>Toutefois, si le Pays a eu un effet levier et fédérateur en matière de gestion intégrée de l'espace rivière, d'autres problématiques restent aujourd'hui à traiter comme la préservation qualitative de la ressource.</p> <p>Un programme d'actions spécifique sera lancé en direction des divers usagers de l'eau (collectivités et autres acteurs locaux) visant l'amélioration de la qualité des eaux de la nappe alluviale de l'Adour ; cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un Plan d'Action Territorial soutenu par le 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.</p> <p>Cette mesure s'adresse donc plus particulièrement aux représentants des collectivités locales : élus et agents de développement. Elle consistera à soutenir des sessions de sensibilisation visant l'amélioration des connaissances et des compétences techniques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires. Ces sessions devront constituer tout d'abord un moyen de mobilisation des élus quant à la mise en place de plans de désherbage ou l'adoption de pratiques alternatives ; puis, elles offriront un cadre pédagogique aux agents de développement sur les domaines suivants : les techniques de traitement, les techniques alternatives, les plans de désherbage, les conditions de sécurité lors de l'usage des phytosanitaires, les impacts sur la santé. Ceci devra ensuite donner lieu à l'acquisition de matériels spécifiques visant la mise en place de pratiques alternatives pérennes.</p> |
| Effets attendus | <ul style="list-style-type: none"> X Amélioration des connaissances et des compétences au sein des collectivités locales X Modification des pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires X Mise en place de plans de désherbage X Mise en place de pratiques alternatives |
| Bénéficiaires | <p>Bénéficiaires de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> X Collectivités locales (communes et leurs groupements, conseils généraux) X Associations X Entreprises |
| Dépenses éligibles | <p>Dépenses matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> X Investissement lié à l'acquisition de matériel d'entretien <p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> X Actions de sensibilisation X Supports de communication |
| Intensité de l'aide publique totale | X De 80 % à 100% |
| Financement FEADER Prévu | X 57 327 € |

| | |
|---|--|
| Indicateurs | <ul style="list-style-type: none"> X Nombre de session de sensibilisation soutenue X Nombre de participants X Nombre de collectivités ayant modifié leurs pratiques |
| Articulation avec d'autres fonds européens | <p>Le FEDER accompagne la préservation des ressources naturelles grâce à une meilleure gestion dans les domaines de la pollution d'origine domestique et industrielle, la diffusion de connaissances et les infrastructures sur la biodiversité.</p> |
| Contre-parties publiques mobilisables | <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> X 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne X Collectivités locales |

| Objectif stratégique 2 | |
|--|--|
| Renforcer le dialogue et les compétences pour une meilleure gestion des ressources naturelles | |
| Fiche Action n°4 | |
| Accompagner l'évolution des pratiques des acteurs privés | |
| Axe du FEADER concerné | Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale |
| Dispositif du PDRH 2007/2013 | 323 D : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel |
| Enjeux | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Préservation des ressources naturelles ✗ Amélioration qualitative de la ressource en eau ✗ Modification des pratiques en matière d'utilisation des phytosanitaires |
| Objectifs | <p>Pour accompagner le programme d'actions spécifique visant l'amélioration de la qualité des eaux de la nappe alluviale de l'Adour et en complément avec la fiche-action n°3, cette mesure s'adresse plus particulièrement aux acteurs privés locaux qui de part leurs pratiques liés à l'usage des phytosanitaires impactent la qualité de la ressource en eau sur le territoire du Val d'Adour.</p> <p>Cette mesure consistera à soutenir des sessions de sensibilisation visant l'amélioration des connaissances en matière d'utilisation des produits phytosanitaires. Ces sessions traiteront des domaines suivants : les enjeux liés à la protection de la ressource en eau, les impacts sur l'environnement et la santé humaines des produits utilisés mais aussi les pratiques alternatives, économes et efficaces afin de limiter l'usage des phytosanitaires</p> <p>Une action particulière de sensibilisation ciblera les jardineriers (ou tout autre acteurs économiques commercialisant des produits phytosanitaires) aux enjeux environnementaux grâce à des rencontres spécifiques. Seront recherchés les moyens d'améliorer la diffusion et la commercialisation de produits alternatifs.</p> |
| Effets attendus | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Amélioration des connaissances des acteurs économiques ✗ Modification des pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires ✗ Meilleure diffusion de pratiques ou de produits alternatifs |
| Bénéficiaires | <p>Bénéficiaires de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Le GIP ADT Euradour ✗ Les entreprises ✗ Les associations |
| Dépenses éligibles | <p>Dépenses immatérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Actions de sensibilisation ✗ Supports de communication |
| Intensité de l'aide publique totale | ✗ 100% maximum |
| Financement FEADER Prévu | ✗ 11 000 € |
| Indicateurs | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Nombre d'acteurs privés ayant participé aux actions aidées ✗ Nombres de jours de sensibilisation réalisés ✗ Nombre de supports de communication diffusés |
| Articulation avec d'autres fonds européens | <p>Le FEDER accompagne l'information et l'éducation à l'environnement tous publics et encourage les démarches de développement durable.</p> <p>Le FSE aide la formation développement des acteurs pour acquérir les compétences professionnelles nécessaires aux activités aidées par les dispositifs 311, 312, 313, 321, 323 ainsi que la valorisation des acquis de l'expérience.</p> |
| Contre-parties publiques mobilisables | <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne |

Objectif stratégique 3

Garantir des services de qualité et accessibles à tous

Fiche Action n°5

Garantir un service d'accueil de la petite enfance équilibrée sur le territoire

| | |
|--|---|
| Axe du FEADER concerné | Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale |
| Dispositif du PDRH 2007/2013 | 321 : Services essentiels de base pour l'économie et la population |
| Enjeux | <ul style="list-style-type: none"> X Maintien et/ou amélioration de l'offre de services de proximité X Accessibilité des services égale pour tous, en tout point du territoire X Recentrer les priorités en matière de services sur le secteur de la petite enfance |
| Objectifs | <p>Le maintien, la modernisation et le développement des services ont constitué, au cours de la précédente période, un des principaux piliers de la politique de développement territorial du Pays, traduit sous la forme d'une charte territoriale des services. Avec le soutien du programme LEADER +, de nombreuses réalisations ont déjà été menées permettant de conforter l'existant (centres multiservices, maisons des services), d'apporter un début de réponse à de nouveaux besoins (petite enfance, TIC, culture), mais aussi d'instaurer une nouvelle approche basée sur l'action collective et la concertation entre les administrations et les acteurs du territoire (expérimentation avec La Poste).</p> <p>Toutefois, à l'heure actuelle, des besoins persistent notamment en termes de services aux personnes (petite enfance en particulier), la couverture du territoire n'est pas aboutie. Cette mesure vise donc à la fois à parachever les actions engagées en s'appuyant sur la Charte Territoriale des Services, ouvrir cette dynamique aux nouvelles attentes identifiées. Du fait, en particulier, de l'hétérogénéité des compétences dont se sont dotées les communautés de communes, le maillage et l'offre de services dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas encore satisfaisants. Il va donc s'agir de soutenir la création de services adaptés à la diversité de la demande.</p> |
| Effets attendus | <ul style="list-style-type: none"> X Rééquilibrage de l'offre de services d'accueil de la petite enfance X Garantie de la mixité des modes d'accueil X Partenariat permanent entre collectivités, professionnels et parents |
| Bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none"> X Les communes X Les EPCI X Les associations |
| Dépenses éligibles | <ul style="list-style-type: none"> X Etudes de faisabilité des divers projets X Création, aménagement et équipements d'établissements d'accueil de la petite enfance (y compris services d'accueil itinérants) : multi-accueil, pôles enfance, RAM. X Opérations d'animation en lien direct avec la mise en place du service (animation, médiation, mise en réseau, communication) <p>Sont notamment exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> X Les acquisitions foncières et immobilières X Les matériels de renouvellement, d'entretien courant et d'occasion X Les parkings X Les travaux d'adduction d'eau potable, de voiries, d'électrification et d'assainissement |
| Intensité de l'aide publique totale | X 80% maximum |
| Financement FEADER Prévu | X 1 001 880 € |
| Indicateurs | <ul style="list-style-type: none"> X Nombre d'équipement d'accueil petite enfance créé ou aménagé X Nombre d'étude préalable réalisée X Nombre d'animation réalisée X Volume des investissements |

| | |
|--|---|
| <p>Articulation avec d'autres fonds européens</p> | <p>Le FEDER accompagne les autres services innovants, tous les investissements d'offre de service et d'équipements en matière de Technologies de l'information et de la communication (TIC) et les investissements collectifs de production ou gestion d'énergies renouvelables. Les projets des micro-entreprises relèvent du dispositif 312</p> |
| <p>Contre-parties publiques mobilisables</p> | <p>Etat : X CPER et crédits sectoriels (FNADT, DDR, DGE)</p> <p>Régions : X Midi Pyrénées : investissements en faveur des équipements structurants (Politiques territoriales / Convention Territoriale du Pays du Val d'Adour approuvée en Juillet 2008) X Aquitaine : étude et investissements en faveur des équipements (Politiques territoriales)</p> <p>Départements : X Conseil Général du Gers : investissements en faveur des équipements X Conseil Général des Hautes Pyrénées : investissements en faveur des équipements (ligne territoriale et crédits sectoriels) X Conseil Général des Pyrénées Atlantiques : étude et investissements en faveur des équipements (Contrats Communautaires)</p> <p>Autres : X Collectivités locales (communes et EPCI) X Dispositifs de soutien de la CAF</p> |

Objectif stratégique 3
Garantir des services de qualité et accessibles à tous

Fiche Action n°6
Préserver les services de santé

| | |
|---|---|
| Axe du FEADER concerné | Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale |
| Dispositif du PDRH 2007/2013 | 321 : Services essentiels de base pour l'économie et la population |
| Enjeux | <ul style="list-style-type: none"> X Maintien et/ou amélioration de l'offre de services de proximité X Accessibilité des services égale pour tous, en tout point du territoire X Recentrer les priorités, entre autre, sur le secteur de la santé |
| Objectifs | <p>Comme rappelé dans la fiche-action n°8, malgré les engagements et les efforts consentis sur la précédente période, des besoins persistent notamment en termes de services aux personnes. Le Pays du Val d'Adour est, comme la plupart des zones rurales, confronté au double défi de la démographie médicale déclinante et du vieillissement marqué de sa population (allongement de l'espérance de vie et indice de jeunesse faible).</p> <p>Déjà des parties du territoire sont identifiées comme déficitaires (ex : zone de Marciac et de Villecomtal en référence à l'arrêté du 15 Novembre 2005 de la Mission Régionale de Santé). D'autres risquent de le devenir très prochainement. Afin d'anticiper cette diversification, il s'agira donc, grâce à la mutualisation des moyens de garantir une présence médicale de qualité sur l'ensemble du territoire grâce à la création de maisons de la santé pluridisciplinaires.</p> |
| Effets attendus | <ul style="list-style-type: none"> X Résorption de la désertification médicale X Maintien d'un service de qualité X Accueil de jeunes professionnels X Nouveaux partenariats avec les centres universitaires |
| Bénéficiaires | X Les EPCI |
| Dépenses éligibles | <ul style="list-style-type: none"> X Etudes de faisabilité des divers projets (y compris diagnostic territorial) X Création, aménagement et équipements de maisons de la santé pluridisciplinaires X Opérations d'animation en lien direct avec la mise en place du service (médiation, mise en réseau, communication) <p>Sont notamment exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> X Les acquisitions foncières et immobilières X Les matériels de renouvellement, d'entretien courant et d'occasion X Les parkings X L'équipement professionnel X Les travaux d'adduction d'eau potable, de voiries, d'électrification et d'assainissement |
| Intensité de l'aide publique totale | <ul style="list-style-type: none"> X Investissements matériels : 80% X Investissements immatériels : 70% |
| Financement FEADER Prévu | X 260 681 € |
| Indicateurs | <ul style="list-style-type: none"> X Nombre de maison de la santé pluridisciplinaire créée X Nombre d'étude réalisée X Nombre d'animation réalisée X Volume total des investissements |
| Articulation avec d'autres fonds européens | <p>Le FEDER accompagne les autres services innovants, tous les investissements d'offre de service et d'équipements en matière de Technologies de l'information et de la communication (TIC) et les investissements collectifs de production ou gestion d'énergies renouvelables.</p> <p>Les projets des micro-entreprises relèvent du dispositif 312</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Contre-parties publiques mobilisables</p> | <p>Etat : X CPER et crédits sectoriels (FNADT, DDR, DGE ...)</p> <p>Régions : X Midi Pyrénées : investissements en faveur des équipements structurants (Politiques territoriales / Convention Territoriale du Pays du Val d'Adour approuvée en Juillet 2008) X Aquitaine : étude et investissements en faveur des équipements (Politiques territoriales)</p> <p>Départements : X Conseil Général des Hautes Pyrénées : étude et investissements en faveur des équipements (ligne territoriale et crédits sectoriels)</p> |
|---|---|

| Objectif stratégique 3 Garantir des services de qualité et accessibles à tous | |
|--|---|
| Fiche Action n°7 Garantir une diffusion culturelle accessible à tous | |
| Axe du FEADER concerné | Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale |
| Dispositif du PDRH 2007/2013 | 321 : Services essentiels de base pour l'économie et la population |
| Enjeux | <ul style="list-style-type: none"> X Accessibilité pour tous et en tous lieux du territoire de l'activité culturelle X Soutien à la diffusion et à l'accès notamment des jeunes publics X Implication plus importante des collectivités locales dans le développement culturel X Renforcement de la mise en réseau des acteurs culturels. |
| Objectifs | <p>Le Pays s'est fortement investi dans la culture, au cours la période de programmation 2000-2006, notamment grâce à l'élaboration et la mise en œuvre, en partenariat avec la Région Midi Pyrénées, d'un Projet Culturel de Territoire. L'accès à la culture constitue un élément incontournable en matière d'attractivité des territoires ruraux</p> <p>A l'heure où le Projet Culturel de Territoire doit être renouvelé, le Pays du Val d'Adour souhaite recentrer ses priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> X Sur le développement de l'accès à la culture en renforçant la diffusion au sein du territoire et notamment grâce au développement du Pôle Culturel de Territoire de Marciac et des lieux de diffusion existants à développer ; X En impliquant davantage les collectivités locales X En créant des passerelles avec d'autres domaines : culture/ enseignement ; culture/ patrimoine X En favorisant la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs culturels locaux. |
| Effets attendus | <ul style="list-style-type: none"> X Des lieux de diffusion de qualité et professionnels X Maillage équilibré de la diffusion culturelle à l'échelle du territoire X Une implication plus importante des collectivités locales dans la diffusion culturelles X Un accès plus étendu aux pratiques artistiques en faveur des jeunes |
| Bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none"> X Les communes X Les EPCI X Les associations |
| Dépenses éligibles | <ul style="list-style-type: none"> X Aménagement et équipements de lieux de diffusion culturelle X Opérations d'animation en lien direct avec la mise en place du service (animation, médiation, mise en réseau, communication) <p>Sont notamment exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> X Les acquisitions foncières et immobilières X Les matériels de renouvellement, d'entretien courant et d'occasion X Les parkings X Les travaux d'adduction d'eau potable, de voiries, d'électrification et d'assainissement |
| Intensité de l'aide publique totale | <ul style="list-style-type: none"> X Investissements matériels : 80% X Investissements immatériels : 80% |
| Financement FEADER Prévu | X 118 250 € |
| Indicateurs | <ul style="list-style-type: none"> X Nombre de lieu de diffusion culturelle équipé ou aménagé X Nombre d'animation réalisée |
| Articulation avec d'autres fonds européens | <p>Le FEDER accompagne les autres services innovants, tous les investissements d'offre de service et d'équipements en matière de Technologies de l'information et de la communication (TIC) et les investissements collectifs de production ou gestion d'énergies renouvelables.</p> <p>Les projets des micro-entreprises relèvent du dispositif 312</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Contre-parties publiques mobilisables</p> | <p>Régions : <input checked="" type="checkbox"/> Midi Pyrénées : investissements en faveur des équipements et animation (Politiques territoriales / Convention Territoriale du Pays du Val d'Adour approuvée en Juillet 2008 et convention culturelle) <input checked="" type="checkbox"/> Aquitaine : investissements en faveur des équipements et animation (Politiques territoriales)</p> <p>Départements : <input checked="" type="checkbox"/> Conseil Général du Gers : investissements en faveur des équipements et animation <input checked="" type="checkbox"/> Conseil Général des Hautes Pyrénées : investissements en faveur des équipements et animation (ligne territoriale et crédits sectoriels) <input checked="" type="checkbox"/> Conseil Général des Pyrénées Atlantiques : investissements en faveur des équipements et animation (Contrats Communautaires et crédits sectoriels)</p> <p>Autres : <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités locales</p> |
|---|--|

Objectif stratégique 4
S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences

Fiche Action n°8
Animer, gérer et évaluer le programme LEADER

| | |
|--|---|
| Axe du FEADER concerné | Axe 4 : Approche méthodologique LEADER |
| Dispositif du DRDR Midi Pyrénées | 431 : Acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Assurer l'animation du programme en lien avec le comité de programmation et accompagnement des porteurs de projets ; ✗ Communiquer sur le programme LEADER et la stratégie locale auprès de tous les porteurs de projets potentiels, privés et publics, ✗ Assurer la gestion financière et règlementaire du programme, ✗ Evaluer le programme LEADER à mi-parcours et au final, ✗ Echanger sur des pratiques pilotes de développement territorial en participant au Réseau Rural Régional |
| Effets attendus | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Appropriation collective de la stratégie et du plan de développement ✗ Emergence de nouveaux projets ✗ Evaluation partagée pour un pilotage du projet ✗ Amélioration des méthodes de conduite de projet |
| Bénéficiaires | ✗ Semadour |
| Dépenses éligibles | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Études (évaluation mi-parcours, finale...) ✗ Séminaires, intervenants, formations, formations/actions ✗ Actions et outils de communication, événements, ✗ Soutien aux postes liés à l'animation et la gestion du programme ✗ Charges de structure |
| Intensité de l'aide publique totale | ✗ 80 % maximum |
| Financement FEADER Prévu | ✗ 334 837 € |
| Indicateurs | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Nombre de projets privés et publics déposés puis soutenus ✗ Nombre de participants aux comités de programmation ✗ Répartition territoriale des projets soutenus. ✗ Nombre de rencontre dans le cadre du Réseau Rural Régional |
| Contre-parties publiques mobilisables | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ FNADT <p>Régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Midi Pyrénées : soutien à l'ingénierie LEADER (Politiques territoriales) <p>Départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Conseil Général du Gers : soutien à l'ingénierie des territoires ✗ Conseil Général des Pyrénées Atlantiques : soutien à l'ingénierie LEADER <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ GIP Euradour Pays du Val d'Adour |

Objectif stratégique 4
S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences

Fiche Action n°9
Promouvoir l'OUverture et les Echanges entre Territoires

Projet 1
Une communication territoriale interactive

| | |
|---|---|
| Axe du FEADER concerné | Axe 4 : Approche méthodologique LEADER |
| Dispositif du DRDR Midi Pyrénées | 421 : Coopération interterritoriale et transnationale |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> X Pays du Val d'Adour - Semadour - Zone Industrielle du Marmajou - 65 700 Maubourguet X Pays d' Armagnac – Mairie – 32 800 Eauze X Pays Mellois - 2 Place Bujault – BP67- 79 500 Melle X Pays Centre Ouest Bretagne - Cité administrative – Rue Joseph Penneç 22 110 Rostrenen X Pays de Haute Mayenne - Place Cheverus 53 100 Mayenne |
| Objectifs | <p>Dans le cadre de LEADER+, le Pays du Val d'Adour a déjà coopéré avec le Pays Mellois. Cette expérience a permis de développer un projet de coopération entre 4 territoires ayant déjà des habitudes de coopération bilatérale : le Pays du Val d'Adour, le Pays du Centre Ouest Bretagne (COB), le Pays de Haute Mayenne et le Pays Mellois.</p> <p>Les problématiques liées au développement durable et la nécessité d'ancrer un système participatif fort dans les territoires, sont des préoccupations communes aux 5 pays engagés dans ce projet de coopération : le Pays de Haute Mayenne et le Pays COB ont été labellisés PER sur les bio ressources, le Pays du Val d'Adour travaille sur un agenda 21...</p> <p>C'est sur la communication que les 5 Pays ont ressenti la nécessité de coopérer avec pour objectif de construire une image territoriale positive et d'informer des actions réalisées au sein du territoire afin de mieux impliquer les acteurs locaux. L'objectif est aussi de mesurer l'impact des actions auprès des cibles informées.</p> <p>Dans le cadre du projet de coopération, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> X Renforcer la participation des acteurs du territoire afin d'ancrer les démarches ascendantes, X Intégrer les réactions des publics-cibles dans le cadre d'une démarche interactive afin d'alimenter une évaluation permanente et participative <p>Pistes d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> X Grâce à une méthodologie commune, réaliser un état des lieux et un diagnostic des outils et des moyens de communication disponibles sur les différents territoires X Mettre en réseau les personnels dédiés à la communication territoriale X Développer des outils communs de communication généraliste et thématique (développement durable, filières courtes, mobilité, services etc.). |
| Effets attendus | <ul style="list-style-type: none"> X Amélioration des démarches de communication de chaque territoire par l'échange d'expériences X Mutualisation de moyens X Développement d'expériences innovantes. |
| Bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none"> X GIP ADT Euradour X Semadour X EPCI X Etablissement public X Associations |

| | |
|--|---|
| Dépenses éligibles | <ul style="list-style-type: none"> X Organisation de rencontres (déplacements, frais de séjour) X Mise en place de structures communes X Réalisation de supports techniques et d'animation nécessaires à l'opération commune X Etudes, intervenants externes |
| Intensité de l'aide publique totale | X 80 % maximum |
| Financement FEADER Prévu | X 30 800 € |
| Indicateurs | <ul style="list-style-type: none"> X Nombre de projets de coopération menés X Nombre de partenaires mobilisés (publics/privés) X Nombre d'actions réalisées dans le cadre de la coopération X Nombre de rencontre réalisée X Nombre d'outil commun réalisé |
| Contre-parties publiques mobilisables | <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> X GIP Euradour Pays du Val d'Adour |

| Objectif stratégique 4 S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences | |
|---|--|
| Fiche Action n°9 Promouvoir l'OUverture et les Echanges entre Territoires | |
| Projet 2 Améliorer les compétences et les partenariats en faveur de l'accueil de la petite enfance | |
| Axe du FEADER concerné | Axe 4 : Approche méthodologique LEADER |
| Dispositif du DRDR Midi Pyrénées | 421 : Coopération interterritoriale et transnationale |
| Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Pays du Val d'Adour - Semadour - Zone Industrielle du Marmajou - 65 700 Maubourguet ✗ Association de Kairouan pour l'Auto-Développement (AKAD) – Complexe elHajjem – 3 100 Kairouan - Tunisie |
| Objectifs | <p>Dans le cadre de LEADER+, le Pays du Val d'Adour a déjà coopéré avec la Tunisie (Délégation de Foussana). Cette expérience a permis de développer un réel partenariat tant avec des structures associatives ou institutionnelles tunisiennes (Ministère de l'Agriculture) qu'auprès des services de l'Ambassade de France.</p> <p>Fort de cette expérience, le Pays du Val d'Adour, bénéficiant du dispositif « 6 000 € », a noué de nouveaux contacts avec la région de Kairouan et plus particulièrement l'Association de Kairouan pour l'Auto-Développement (AKAD). Cette ONG intervient auprès des familles et des femmes en milieu rural grâce à un accompagnement favorisant la création de micro-entreprises (formation, micro-crédit) ou l'amélioration des services à la population (écoles, accueil petite enfance).</p> <p>Dans le cadre du projet de coopération, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Améliorer des dispositifs pédagogiques et d'animation des structures d'accueil de la petite enfance ✗ Diffuser de l'information auprès des parents, des professionnels et des responsables locaux des différents acteurs et dispositifs autour de l'accueil de la petite enfance ✗ Renforcer les liens entre parents et professionnels de la petite enfance. <p>Pistes d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Organisation de sessions d'échanges et de rencontres entre professionnels et parents ✗ Expérimentation d'outils d'implication des parents dans les dispositifs d'accueil. ✗ Mise en place de formation commune du personnel encadrant et échanges entre les techniciens des deux territoires. ✗ Développement d'un outil pédagogique commun. |
| Effets attendus | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Amélioration de la qualité du service rendu ✗ Amélioration des compétences locales ✗ Mise en place de nouvelles formes de partenariats ✗ Mise en place de nouveaux réseaux professionnels |
| Bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none"> ✗ GIP ADT Euradour ✗ Semadour ✗ EPCI ✗ Communes ✗ Associations |
| Dépenses éligibles | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Organisation de rencontres (déplacements, frais de séjour) ✗ Mise en place de structures communes ✗ Réalisation de supports techniques et d'animation nécessaires à l'opération commune ✗ Etudes, intervenants externes |
| Intensité de l'aide publique totale | ✗ 80 % maximum |

| | |
|--|--|
| Financement FEADER Prévu | X 39 600 € |
| Indicateurs | X Nombre de projets de coopération menés X Nombre de partenaires mobilisés (publics/privés) X Nombre d'actions réalisées dans le cadre de la coopération X Nombre de rencontre réalisée |
| Contre-parties publiques mobilisables | Etat : X Ministère des Affaires Etrangères |